

Délibération n°2022-016 du Conseil d'administration du 20 septembre 2022 relative à l'adoption du rapport d'activité 2021

Membres du Conseil d'administration : 38

Membres présents et représentés au début de la séance : 29

Vu le décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu le rapport d'activité 2021 annexé à la présente délibération,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

Que le rapport d'activité 2021 de l'établissement public Campus Condorcet joint à la présente délibération est adopté.

Abstention :

Votes contre :

Votes pour : 29

Affichage le 20/09/2022

Publication au registre des actes de l'Établissement le 20/09/2022

Transmission au contrôle de légalité le 20/09/2022

Délibération certifiée exécutoire le 5/10/2022

Le Président du conseil d'administration

Pierre-Paul Zalio

